

Servette

Deux arrestations suite à un violent brigandage

L'un des prévenus se prostituait avec la victime, un homme qui l'hébergeait à son domicile

Fedele Mendicino

«Brandissant un couteau avec une lame de 30 centimètres, deux agresseurs ont menacé mon client de lui trancher la gorge, de tuer ses chiens, de brûler son appartement mais aussi son restaurant et sa voiture, explique Me Robert Assaël, avocat de A. Ils ont ainsi voulu le contraindre à ne pas alerter la police.»

Mais après les faits survenus en juillet dernier, le plaignant, habitant à la Servette, a pris son courage à deux mains et s'est décidé à dénoncer ce brigandage. Résultat: deux suspects, des Roumains nés en 1986 et 1992, se retrouvent aujourd'hui en détention provisoire à Champ-Dollon et seront jugés l'an prochain devant le Tribunal correctionnel, notamment pour brigandage et tentative d'extorsion.

Le jour du drame, les deux prévenus ne sont pas rentrés par ef-

fraction chez la victime. En fait, A. connaît le plus âgé des deux Roms depuis 2014. Il a eu à plusieurs reprises des relations sexuelles tarifées avec ce dernier. Une certaine amitié s'est ainsi tissée peu à peu entre les deux hommes. Après quelque temps, le prostitué lui a demandé de l'héberger. A. a accepté à condition que son hôte n'invite personne d'autre dans l'appartement. Mais le Roumain lui a désobéi l'été dernier.

«Un climat de peur»

Cet après-midi du 2 juillet, peu après 15 h, le locataire se retrouve nez à nez avec les deux prévenus. «En instaurant un climat de peur», selon les termes du Ministère public, le prostitué et son complice se font remettre par la victime une montre Audemars Piguet valant 24 700 fr., puis 250 fr. en liquide et les clés de la Peugeot d'un ami de A. Ce dernier craint pour sa vie. Les deux hommes l'auraient ensuite menacé avec un couteau en le contraignant à allumer son ordinateur et à virer 9600 fr. sur un compte. D'après les enquêteurs, l'argent n'est pourtant jamais arrivé à destination, faute de confirmation ultérieure.

Les deux voleurs repartent en-

suite avec la voiture. Ils quittent le centre-ville et traversent la frontière pour se rendre au Châble (Haute-Savoie). L'un d'eux a indiqué à A. le lieu où il pourrait récu-

«Mon client, qui est depuis peu père de famille, a pris conscience de la portée de ses actes. Il espère que le tribunal en tiendra compte»

Me Yann Lam
Avocat de l'un des deux détenus

pérer la voiture, raison pour laquelle le duo n'est pas poursuivi pour avoir voulu s'approprier définitivement la Peugeot mais uniquement pour avoir commis un vol d'usage.

Interpellés en France

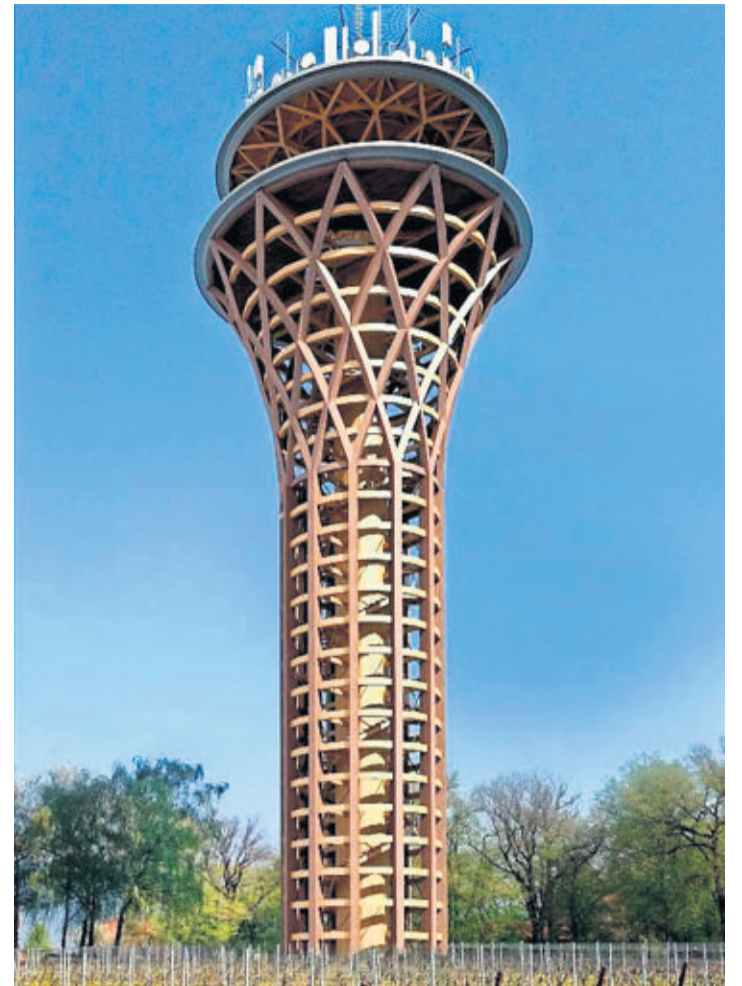
Les brigands sont arrêtés le lendemain par la gendarmerie française, à Saint-Julien. Une opération effectuée en collaboration

avec la police genevoise. Ils sont d'abord incarcérés en France puis extradés par la suite vers Genève. «C'est grâce au courage de mon client, qui a porté plainte, et au diligent travail de la police que les agresseurs ont pu être interpellés», relève Me Assaël.

Avocat du prostitué, Me Yann Lam confirme les reproches contenus dans l'acte d'accusation du 15 décembre de la procureure Alexandra Jaquemot: «Mon client, qui est depuis peu père de famille, a pris conscience de la portée de ses actes. Il les regrette et espère que le Tribunal correctionnel en tiendra compte dans son verdict.» Me Michel Celi Vegas défendra le second accusé lors de l'audience de jugement. Les deux suspects ont des antécédents, notamment de vols, dommages à la propriété et violation de domicile.

D'autres plaignants

A noter que le propriétaire de la Peugeot s'est également porté partie plaignante dans cette procédure. Il est aussi le détenteur de la fameuse montre de luxe dérobée, revendue et jamais retrouvée. Du coup, l'assurance, qui a remboursé ce vol, sera aussi de la partie au tribunal.



La Commune a revu sa copie. Après avoir proposé un projet haut de 60 mètres, elle a abaissé le sommet de la tour à 29 mètres. DR

Satigny relance son projet de tour à Chouilly

La structure en chêne 100% genevois devra remplacer le château d'eau et offrir un point de vue spectaculaire. Sa hauteur a été abaissée

L'objet semblait enterré depuis quelques années. Mais voilà que la tour d'observation de Chouilly a réémergé, mardi, à Satigny. Lors du Conseil municipal, un crédit de 100 000 francs a été accepté par une majorité des élus locaux (11 contre 5). Cette somme permettra d'adapter les plans en vue d'obtenir les autorisations de construire.

Le projet, entièrement en bois de chêne, se concrétisera-t-il alors sur la crête de Chouilly? Soulagé par le vote de mardi, le maire PLR de Satigny, Claude Guinans, veut y croire. «La tour sera une attraction pour mettre en valeur les cotéaux. Elle offrira un point de vue unique sur le paysage genevois», soutient-il. Là-haut, cinquante personnes devraient pouvoir admirer le panorama depuis une plate-forme circulaire, accessible par des escaliers. Gratuit, l'accès se fera par un portillon contrôlant les entrées et les sorties.

La tour d'observation de Chouilly végète dans les limbes de l'administration depuis 2011, bloquée par un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Alors que les autorités locales souhaitent faire grimper les visiteurs à 60 mètres de hauteur - et

créer ainsi le point le plus élevé du canton - la commission, elle, jugeait la structure trop imposante et redoutait son impact visuel. Des opposants s'étaient également manifestés au sein de l'Association des habitants de la commune de Satigny, dont les membres sont aujourd'hui encore «partagés».

Dès lors, la Commune a revu sa copie. Dans un premier temps, une hauteur de 45 mètres a été proposée. En vain. Cette fois-ci, le sommet de la tour a été abaissé à 29 mètres. Celle-ci s'élèvera en lieu et place du château d'eau, dont les vannes ont été fermées en 2008. Dans un état de décrépitude avancé, le réservoir culminant à 32 mètres du sol sert aujourd'hui de support à une série d'antennes. «La nouvelle tour permettra d'intégrer ces antennes et d'éviter l'installation d'un pylône métallique», argumente Claude Guinans.

En outre, l'édifice serait une «belle façon de dynamiser la filière bois genevoise», assure le charpentier Thomas Büchi, rappelant l'origine «100% genevoise» du bois de chêne.

Après l'obtention des autorisations de construire, il s'agira pour la Commune de Satigny de récolter les fonds nécessaires, soit environ 4 millions de francs. Pour cela, les entreprises privées seront appelées à sponsoriser le projet en achetant des marches ou des tranches de la plate-forme d'observation. **Luca Di Stefano**

Ski: la Dôle repousse l'ouverture de ses pistes

Appréciée par de nombreux Genevois, la petite station jurassienne déplore le manque de neige

«On est prêts de tous côtés, il ne manque plus que la matière première.» La matière première, pour le responsable technique des installations de la Dôle, Joël Cretin, et son équipe, c'est la neige. Beaucoup de neige. «Il nous faut au moins 60 centimètres!» Et deux jours ensuite pour préparer les pistes. Avec les températures douces prévues ces prochains jours, ce n'est pas pour demain.

Dès lors, la station des hauts de Nyon, qui regroupe Saint-Cergue et La Givrine, a décidé de ne pas ouvrir ce week-end et d'attendre des jours meilleurs, en proposant d'autres activités moins dépendantes de la neige. **G.B.**

CERN Rumeurs autour d'une particule hypothétique

Trois ans et demi après la découverte du boson de Higgs (juillet 2012), le CERN retient une fois de plus son souffle. Suite à deux expériences, ATLAS et CMS, menées ces six derniers mois, de folles rumeurs circulent à propos d'une nouvelle et grosse particule, six fois plus lourde que le désormais célèbre boson, rapporte le journal *Le Monde*. Mais rien n'est gagné. Il faudra encore attendre l'été prochain, après des expériences supplémentaires, avant d'obtenir un résultat fiable. **X.L.**

Grand Conseil



Jean Batou (solidaritéS) siègea dès aujourd'hui comme député au Grand Conseil sur les bancs d'Ensemble à Gauche, en remplacement de Rémy Pagani. Ce dernier conservera uniquement sa fonction de conseiller administratif de la Ville de Genève, annonce *Le Courrier*. Ce changement fait suite à la décision prise par solidaritéS au début de l'année d'interdire les doubles mandats à ses élus. **X.L.**

Classement

26^e

C'est la position de Genève dans le classement d'Avenir Suisse concernant l'indice de liberté 2015 des 26 cantons. Genève est donc bon dernier, tant en termes de libertés civiles qu'économiques. Il ne ferait pas bon vivre au bout du lac? A voir. Cette liste est en effet établie par le think tank de l'économie suisse sur la base de 21 indicateurs, où l'on retrouve aussi bien le nombre de radars par véhicule que le libre choix de l'école, les finances cantonales ou le temps moyen pour acquérir un permis de construire... **X.L.**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Bons plans Les petites annonces du lundi

Retrouvez chaque lundi, sous un nouveau nom, l'Express enrichi de bons plans cuisine, santé & beauté et vie pratique.

Détendez-vous avec de nombreux jeux.

Trouvez votre bonheur avec notre sélection de petites annonces.

NOUVEAU dès le 11 janvier 2016

Contrôle qualité